



Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
 Reçu en préfecture le 15/04/2025  
 Publié le *16/04/2025*  
 ID : 029-212902506-20250407-CM2025\_013-DE

**Conseil Municipal du 7 avril 2025**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**  
**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Date de la convocation : **25 mars 2025**

Affichage de la convocation : **25 mars 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le lundi 7 avril 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :** BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERMVILLE Gérard, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBÉ Valérie, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, RIOU Guillaume, SALHI Gill, YVINEC Annie.  
**Etaient représenté(e)s :** LÉVÉNEZ Yves (pouvoir à LÉVÉNEZ Marie-Renée), SCHWARTZ Muriel (pouvoir à DOUCEN Valérie).  
**Etaient absents :** CARDINAL Marion, HOURMAND Thibaut.

**Délibération CM 2025\_013**  
**Election d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif du maire est débattu.

Une candidature est enregistrée : Mr Eric LE LOUARN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-14 et L2121-21 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un président pour l'examen et le vote des comptes administratifs ;

Considérant la seule candidature de Monsieur Eric LE LOUARN ;

Considérant le vote à main levée ;

DECLARE élu Monsieur Eric LE LOUARN en qualité de président de séance pour l'examen et l'approbation des comptes administratifs 2024.

La secrétaire de séance,  
 Annie YVINEC



Le Maire,  
 Marie-Christine JAOUEN